



**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, édictant l'ordonnance suivante :

**ORDONNANCE N<sup>o</sup> 15-14-13**  
**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 3)**

Édicter une ordonnance visant à retirer une signalisation de prescription (obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite) sur le boulevard Saint-Michel, située à l'intersection du tronçon de la rue d'Hérelle le plus au nord et s'adressant aux automobilistes circulant en direction sud.

Le 10 juin 2015

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

[Publication : Journal de Saint-Michel, édition du 10 juin 2015](#)